



INTERVENTION EN PRESENCE D'AMIANTE

INFORMATIONS

PUBLIC

- Entreprises dans lesquelles les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à l'amiante (Arrêté du 23 Février 2012)

PRE REQUIS DE PRÉSENTATION A L'EXAMEN

- Avoir au minimum 18 ans
- Aptitude médicale au poste de travail selon spécifications de l'arrêté du 23 février 2012. L'employeur doit déclarer au médecin du travail, le risque pour le salarié d'être exposé de par son activité professionnelle à l'amiante afin qu'il puisse bénéficier d'une surveillance individuelle renforcée
- Article 3 de l'arrêté du 23 février 2012. Visite médicale préalable à la formation. La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 personnes maximum

DURÉE

5 jours soit 35 heures

LIEU

Fuga Formation Amiens

DÉLAIS D'ACCÈS

7 jours minimum

AMIANTE SS4

FORMATION INITIALE CUMUL DES FONCTIONS



OBJECTIF DE LA FORMATION

- Connaître le risque amiante et les exigences des réglementations « Travail », « Santé publique », « Environnement » Transport » et leurs évolutions
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention
- Être capable d'établir et transmettre un mode opératoire
- Connaître la démarche de prévention des risques
- Être capable de détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Être capable de choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques
- Connaître les principes généraux de ventilation
- Être capable de définir et établir les procédures opératoires
- Être capable d'identifier les situations d'urgence, organiser leur gestion
- Consulter et mobiliser tous les acteurs
- Être capable d'organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques
- Être capable de faire appliquer les procédures opératoires
- Être capable de s'organiser et réagir face à une situation anormale
- Participer et encourager l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes généraux de prévention
- Être capable d'expliquer les consignes, procédure et informations liées à la prévention des risques aux opérateurs et en vérifier l'application



INFORMATIONS

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Cours et exercices théoriques en salle, démonstrations et pratique sur plateforme pédagogique, supports et documents en format papier, présentation informatique sur power point, exercices de positionnement

MODALITÉ D'ENCADREMENT

- Formateurs attestés INRS/OPPBTP

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

- Mme Kelly Henderson

MODALITÉ DE SUIVI STAGIAIRE

- Questionnaire contrôle qualité

VALIDITÉ

- VALIDATION DE LA FORMATION
- Évaluation de la formation
- Délivrance d'une attestation de compétence valable 3 ans (Annexe V point 3° de l'arrêté du 2 février 2012)

TARIF

- Nous consulter



LE CENTRE DE FORMATION

Parking gratuit
Salle de restauration
Commerces à proximité



REFERENT HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à contacter :

Mme Aurélia Berquier
03 60 62 01 81

aureliaberquier@fugaformation.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Connaître le risque amiante :

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante, ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Effet synergique du tabagisme
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Régions comportant des terrains amiantifères
- Produits ou procédés de substitution à l'amiante

Connaître les exigences de la réglementation « travail » et ses évolutions :

- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risque amiante et des autres risques afférent aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, coactivité...)
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions, à l'information personnelle des travailleurs et à l'attestation d'exposition remise lors du départ de l'entreprise
- Formation obligatoire à la sécurité du personnel au poste de travail, les formations spécifiques amiante.
- Droit individuel et collectif des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- Consultation des représentants du personnel et du médecin du travail
- Prérogatives de l'inspection du travail
- Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis-à-vis des travailleurs
- Mode opératoire

Connaître les exigences de la réglementation « santé publique » et ses évolutions :

- Exigences liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flochage, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante, ainsi que la limite de ces repérages
- Obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes

Connaître les exigences de la réglementation « environnement » et « transport » et leurs évolutions :

- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés



INFORMATIONS



LE CENTRE DE FORMATION

Parking gratuit
Salle de restauration
Commerces à proximité



REFERENT HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à contacter :

Mme Aurélia Berquier
03 60 62 01 81
aureliaberquier@fugaformation.fr

Connaître les documents exigibles lors de toute intervention :

- Documents exigibles sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante – Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie »)
- Analyse critique de l'ensemble de ces documents et utilisation pour évaluer les risques

Établir et transmettre le mode opératoire :

- Transmission du mode opératoire à l'inspection du travail, l'OPPBTP, les Carsat, au médecin du travail et CHSCT ou à défaut les délégués du personnel

Connaître la démarche de prévention des risques :

- Bonnes pratiques de prévention et Valeurs essentielles

Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération :

- Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques
- Analyse critique des documents et leur utilisation dans le cadre de l'évaluation des risques
- Évaluation des niveaux d'empoussièrement et des niveaux d'exposition
- Évaluation exhaustive des risques de l'ensemble de l'intervention à partir des informations retenues

Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions :

- Différentes méthodes favorisant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Méthodes adaptées et spécifiques à l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers
- Méthodes de contrôle en cours de chantier (notamment mesures d'exposition, étanchéité, rejets et atmosphère de la zone de travail, tunnel de décontamination)
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et procédures de contrôle de l'empoussièrement

Connaître les principes généraux de ventilation :

- Confinements statiques et dynamiques
- Moyens techniques et matériels pour appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source



INFORMATIONS



LE CENTRE DE FORMATION

Parking gratuit
Salle de restauration
Commerces à proximité



REFERENT HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à contacter :

Mme Aurélia Berquier
03 60 62 01 81

aureliaberquier@fugaformation.fr

Définir et établir les procédures opératoires :

- Définition des procédures adaptées et recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Suivi des expositions et des procédures de décontamination du personnel et des équipements, des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements
- Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection collective (confinement, tunnel, aspirateurs...)
- Choix, utilisation, maintenance et entretien des EPI adaptés
- Consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements (MPC, EPI)
- Limites d'efficacité des EPI, facteurs de protection assignés, et durées de port en tenant compte des critères externes (chaleur, humidité, pénibilité du travail ...)
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Définition du mode opératoire s'intégrant selon les cas au plan de prévention ou au PPSPS
- Définition des différentes notices de postes

Identifier les situations d'urgence et organiser leur gestion :

- Repérage des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques : accidents, intoxications
- Organiser et la définir les conduites à tenir dans ces situations

Consulter et mobiliser tous les acteurs :

- Acteurs internes et externes à l'entreprise : rôle et missions
- Enjeux et différents niveaux de décision : encadrement, DP ou CHSCT, médecin du travail

Organiser et mettre en oeuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques :

- Accepter ou refuser une intervention sur la base des résultats de l'analyse de la demande
- Définition des moyens Organisationnels, Techniques et Humains (MPC, EPI...) nécessaires à l'intervention
- Procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement



INFORMATIONS

- méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et procédures de contrôle
- procédures de décontamination du personnel et des équipements, règles d'hygiène
- mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéraulique
- mise en œuvre des moyens techniques et matériels pour maîtriser les principes de ventilation et le captage des poussières à la source
- procédures d'entrée et de sortie de zone confinée
- mise en oeuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
- choix des EPI adaptés
- limites d'efficacité des EPI, facteurs de protection assignés et durées de port en continu recommandés
- mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions
- organisation des formations obligatoires et des recyclages des salariés avant l'intervention, les attestations de compétences valides
- mise à disposition des moyens nécessaires (MPC, EPI...)
- restitution des zones de travail et procédures de contrôle en cours d'intervention

Faire appliquer les procédures opératoires :

- Transmission et vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion concernant les procédures opératoires
- Vérification de l'application :
 - Des consignes, des procédures et des modes opératoires établis
 - Des conduites à tenir en cas de situation d'urgence

S'organiser et réagir face à une situation anormale :

- Repérage des situations anormales
- Conduite à tenir en cas de situation d'urgence ou de toute situation anormale

Participer et encourager l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes généraux de prévention :

- Encadrant : devoir d'exemplarité, encourager et féliciter
- Opérateur : force de proposition
- Partage des pratiques avec l'équipe de travail
- Pistes d'amélioration et leur exploitation



LE CENTRE DE FORMATION

Parking gratuit
Salle de restauration
Commerces à proximité



REFERENT HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à contacter :

Mme Aurélia Berquier
03 60 62 01 81
aureliaberquier@fugaformation.fr



INFORMATIONS



LE CENTRE DE FORMATION

Parking gratuit
Salle de restauration
Commerces à proximité



REFERENT HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à contacter :

Mme Aurélia Berquier
03 60 62 01 81
aureliaberquier@fugaformation.fr

Expliquer les consignes, procédures et informations liées à la prévention des risques aux opérateurs et en vérifier l'application :

- Risques spécifiques à l'intervention
- Transmission des méthodes et procédures adaptées aux risques spécifiques, mise en œuvre et contrôle de leur application
- Rappel des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance des équipements, notamment leur entretien et leur remplacement
- Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- Les conduites à tenir en cas de situation d'urgence

Dispositif d'évaluation :

Annexe IV point B de l'arrêté du 23 Février 2012.

Evaluation théorique de 20 minutes en continu effectuée à l'aide d'un QCM et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
- Les moyens de protection, les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques
- Les destinataires du mode opératoire

Evaluation pratique de 2 heures en continu incluant l'analyse d'une situation concrète construite pendant l'intersession (temps de travaux d'intersession estimé à 2h) afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)
- Gérer l'élimination des déchets amiantés
- Réagir en cas d'incidents / d'accidents
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après intervention